



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 27/08/2026

Reçu en préfecture le 27/08/2026

Publié le

S²LO

ID : 038-263810137-20260805-2026_41_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_41_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles*

Objet :

Contrat de cession d'un spectacle avec ALPES CONCERTS - Roux Grégory

Considérant le Projet Social du Centre social et notamment dans le cadre de la fête du jeu,

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec l'Association ALPES CONCERTS – 1 rue du Moulin, 38120 Fontanil Cornillon, représentée par Françoise BASQUE sa Présidente :

Un contrat de cession du droit d'exploitation du spectacle « La parade à Bobby en bulles et ballons » présenté par la Cie Fépal Guguss, le 26 septembre 2026 au CCAS de Vif Espace Olympe de Gouges.

Le coût total de cette intervention sera de **350 € TTC**

De signer la convention annexée à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.